



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GENERALE

Afssa – dossier n°2007-1687-S BELOGA S
Dossier lié: 9200310

Maisons-Alfort, le 31 décembre 2008

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique BELOGA S (numéro d'intrant : 9900235)

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BASF THE CHEMICAL COMPAGNY, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique BELOGA S.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BELOGA S a été retirée le 28/04/2007, la demande présentée par BASF THE CHEMICAL COMPAGNY est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND